



Neuchâtel, le 1^{er} juin 2021

Association des amis et anciens élèves
du Lycée Denis-de-Rougemont
Rue Breguet 3 – Case postale 1 – 2002
Neuchâtel

Assemblée générale de l'ALDDR: procès-verbal

Procédure

En raison de la crise sanitaire, l'assemblée générale prévue initialement le 12 mai 2021, au Lycée Denis-de-Rougemont, a été annulée. Elle a été remplacée par un **protocole de déroulement par correspondance**. Les membres ont reçu le document servant à les informer des points relevant de la compétence de l'assemblée générale et à exercer leur droit de vote selon les statuts.

Le présent procès-verbal présente les décisions prises suite à la consultation des membres, terminée le 31 mai 2021 ; elles sont mentionnées à la fin de chaque point concerné.

Participation : 34 membres de l'association ont envoyé leur formulaire de participation dans le délai du 31 mai 2021 : Attinger G., Authier F., Berger C., Berger E., Bolle C., Borel F., Bourquin P., Bouvier J., Bovet N., Bubloz E., Capitaine G., Capitaine J., Delamadeleine Y., Geninasca L., Gueissaz C., Haller C., Helle P., Lang K., Naudy S., Raemy J., Rebetez G., Ritz F., Robert M., Rosselet J.-D., Schaffter M., Scheurer R., Sigrist F., Stauffer E., Steiner P.-A., Stoeckli S., Stucker B., Terrier P., Voirol D., Weber E.

Nous apprenons le décès de Monsieur Roger Stutz et présentons toutes nos condoléances à la famille.

1. Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020

Décision no 1: le procès-verbal est accepté, à l'unanimité moins une abstention.

2. Communications

Le Bulletin de l'ALDDR sera envoyé au cours de l'été.

3. Rapport du président de l'ALDDR (C. Berger)

Pour une année bizarre...nous avons été servis!

Malgré la pandémie, nous avons pu tenir une assemblée générale en septembre 2020.

Depuis lors, peu de nouvelles à vous transmettre. Le comité a poursuivi son travail et a siégé en ligne pour notamment approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Chacune et chacun attend avec impatience le retour à une «certaine normalité». Ce sera, je l'espère, pour le 16 septembre 2021, avec la traditionnelle conférence présentée aux élèves de 3^e année.

Prenez soin de vous et à bientôt!

Berger

C.

4. Rapports statutaires

a) du trésorier (Y. Delamadeleine)

b) des vérificateurs

c) adoption des comptes 2020 et décharge au comité

a) rapport du trésorier

L'analyse des comptes 2020 (voir annexe) reflète bien la situation générale que nous avons vécue l'an dernier. L'appel à cotisation a été bien suivi par nos membres. Le Prix de maturité a pu être remis à deux lycéen(ne)s méritant(e)s.

La conférence des élèves de 3^eme année a été annulée ainsi que les propositions d'activités pour nos membres. Il n'y a donc pas de frais à ce niveau-là.

Par contre, les efforts d'information à nos membres tout au long de l'année se traduisent par des frais d'envois postaux plus élevés qu'initialement prévus.

Au niveau du budget 2021, nous prévoyons l'organisation du souper des anciens professeurs comme ce fut le cas en 2019 (tous les deux ans).

b) rapport des vérificateurs

Le rapport est remis en annexe.

c) adoption des comptes et décharge au comité

Décision no 2 : à l'unanimité (moins l'abstention du trésorier), l'assemblée générale approuve les comptes 2020 et le rapport des vérificateurs. Elle donne décharge au trésorier et au comité.

5. Programme d'activités 2021 et budget 2021

Conférence des élèves de 3^e année : elle est prévue le **16 septembre 2021**.

Le conférencier sera M. Pascal Vandenberghe, Président directeur général de Payot SA.

La conférence de M. Thalmann (sur le climat et l'environnement) est reportée en 2022.

Budget 2021 : le budget 2021 figure en annexe.

6. Fixation de la cotisation

Proposition: le montant des cotisations reste inchangé.

Membre : CHF 30.00

Moins de 25 ans : CHF 10.00

Décision no 3: l'assemblée générale ne modifie pas le montant des cotisations pour 2021.

7. Rapport du président du Conseil de Fondation (S. Stoeckli)

Activités 2020-2021 et comptes 2020

Les comptes au 31.12.2020, tenus par Sylvie Naudy, se clôturent par un bénéfice de CHF 653.05. L'opération « vins » a rapporté CHF 900.- et les frais occasionnés à la Fondation ont été, pour l'essentiel, les frais bancaires et ceux de l'autorité de surveillance. Sinon, la fondation n'a pas été sollicitée depuis le début de la pandémie.

8. Informations de la direction du Lycée

Des informations actualisées seront fournies via le bulletin 2021 de l'ALDDR (à venir).

9. Nominations statutaires

Rappel: l'assemblée générale de l'association élit les membres du comité et le -la président-e.

Les mandats des membres du comité sont de trois ans.

Le comité élit ensuite les membres du Conseil de Fondation.

Décision no 4: à l'unanimité des membres habilités, l'assemblée générale confirme les mandats des membres actuels du comité, qui sont renouvelés jusqu'en 2024.

10. Divers et prochaine assemblée générale

Questions :

Comptes 2020 : différence entre frais généraux et frais divers ?

Rép. : cette distinction est motivée pour des raisons fiscales.

Budget 2021 : pourquoi une telle différence dans le budget prévu pour la promotion ?

Rép. : tous les deux ans, une action de promotion est réalisée ; elle charge les comptes de CHF 500 supplémentaires.

Prochaine assemblée générale : elle se tiendra le 11 mai 2022.

Le Secrétaire de séance : C. Berger